

VISAS

Les participants nécessitant un visa pour voyager en Chine doivent obtenir ce document **avant de quitter leur pays** auprès de l'Ambassade de Chine ou du Consulat dans leur pays. Tous les visiteurs ont besoin d'un passeport en cours de validité.

Une liste des Ambassades de Chine et des Consulats à travers le monde est disponible sur le site web du ministère des Affaires étrangères Chinois www.fmprc.gov.cn/eng/wjz/zwjg/default.htm et peut être consulté sous la rubrique « **Liens utiles** » de ce site web. Nous vous recommandons dans tous les cas de bien vouloir vérifier à l'avance si vous avez besoin d'un visa et de **prévoir un délai suffisant pour son établissement**. Dans aucun cas, il ne sera possible de fournir un visa à l'arrivée.

Les délégués inscrits recevront automatiquement **une lettre d'invitation officielle** exigée par l'Ambassade de Chine pour toute demande de visa ainsi que la confirmation de l'inscription. A ce sujet, veuillez vous assurer que vous avez correctement rempli la rubrique concernant votre profession, numéro de passeport et nationalité sur le **bulletin d'inscription**.